



# Breuillet

Département de l'Essonne  
Arrondissement de Palaiseau  
Canton de Dourdan

**DECISION DU MAIRE**

**2023 / 073 / AGD**

Le Maire de BREUILLET,

**Vu** le code de la commande publique en tré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 et notamment son article L.2122-1 ;

**Vu** la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité pour la municipalité de faire appel à un bureau de contrôle pour une mission de vérification périodique des installations gaz et électriques dans les bâtiments communaux ;

**Considérant** que la proposition : « Offre de service de vérification périodique et technique » datée du 20/06/2023 de la société QUALICONSULT EXPLOITATION représentée par Monsieur Michaël VIEIRA, Directeur d'agence, répond aux besoins de la municipalité ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** De passer un contrat avec la société QUALICONSULT EXPLOITATION – agence d'Evry, 3 rue du Bois Sauvage – 91000 EVRY, afin de réaliser la vérification ponctuelle des installations de gaz et électriques des bâtiments de la commune de Breuillet.

**ARTICLE 2 :** Le montant des honoraires s'élève à 150 € HT pour les installations gaz et 3 175 € HT pour les installations électriques, ce qui représente un total de **3 325 € HT, soit 3 990 € TTC (trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises).**

**ARTICLE 3 :** La durée du contrat est conclue dans le cas de missions ponctuelles, jusqu'à la remise du rapport de QUALICONSULT EXPLOITATION. Dès la remise de son rapport, la mission de QUALICONSULT EXPLOITATION prendra fin.

**ARTICLE 4 :** D'imputer la dépense correspondante de la manière suivante :

✚ Part fonctionnement du budget VILLE :

- Gestion : BATI
- Article : 62268
- Fonction : 020
- Service : BATI

Ampliation du présent arrêté transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Monsieur Michaël VIEIRA, société QUALICONSULT EXPLOITATION

FAIT A BREUILLET, LE VINGT-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS.



Mme le Maire,

Véronique MAYER

Mis en ligne le 05/07/2023 à 11h53

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Mairie : 42, Grande Rue / BP 13 – 91650 BREUILLET

Tél : 01 69 94 60 40 – fax : 01 64 58 51 27

[www.ville-breuillet.fr](http://www.ville-breuillet.fr)

22\_DN-091-219101052-20230627-2023073AGD-